

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 14 octobre 2025

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. SINDT Alain ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HILD Didier ; M. BERGER Laurent ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. SINDT Alain

Absents : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

8 – Echange de terrain section 21

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, qu'au vu des contraintes d'aménagement de la zone à urbaniser, concernant le traitement des eaux pluviales, il y a lieu de mettre en place un système de drainage et donc d'avoir la maîtrise foncière du lieu de l'implantation. Il informe le conseil qu'un échange de terrain entre la commune et M. ANDRE Joseph demeurant 15 rue Principale à Kerling-Lès-Sierck est envisagé selon le plan présenté.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré décide d'accepter l'échange de la parcelle communale N° 59 située section 21 d'une surface de 26 a 20 ca contre la partie de la parcelle actuellement 58 section 21 pour une surface de 15a ares 85 ca appartenant à M. ANDRE Joseph. Les frais de notaires seront à la charge de la commune, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 14 octobre 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



MAIRIE DE KERLING LES SIERCK
MOSELLE(57)

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20251014-0814102025-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025